



Comment utiliser le présent d' usage

Par eaudevie

Agé de + de 80 ans , je souhaite faire un présent d' usage à mes trois enfants majeurs, à l' occasion de leurs anniversaires différents dans l' année 2021, sans avoir à payer des droits de mutation. Quel peut-être le montant pour chacun, et sous quelle forme, si je possède un avoir total de 800.000 Euros .?

Par ESP

BONJOUR,
Le site préconise les formules de politesse, merci.

Un présent d'usage s'analyse par rapport au patrimoine et aux revenus, effectivement.

Par AGeorges

Bonjour Alcoolfort,
Le plafond généralement cité est de 2% par don d'usage. Ce montant n'est pas imposable.
Dans votre cas, 15.000? serait à peu près un maximum par bénéficiaire. Mais vous pouvez répéter le geste, plutôt en liaison avec un événement familial genre anniversaire, fête, Noël, ...
Attention à l'équité. Quand un héritier potentiel se considère lésé, il peut arriver à peu près n'importe quoi ...
Cordialement

Par ESP

Personnellement, je vous invite à lire ce lien
[url=https://www.legifiscal.fr/transmission/donations/qu-qu-present-usage.html]https://www.legifiscal.fr/transmission/donations/qu-qu-present-usage.html[/url]